

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 5 novembre 2007 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Réjean Nadeau, Bernard Tremblay, Régis Larouche qui siègent sous la présidence du maire M. Yvon Drolet.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

227-11-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette séance tout en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 1<sup>er</sup> et 22 octobre 2007
- 3- Période de questions
- 4- Rapport fin de saison entretien véloroute
- 5- Lecture et adoption du règlement no 2007-364 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement
- 6- Indicateurs de gestion 2006
- 7- Système dosage de chlore : Modifications
- 8- Politique d'intervention en matière de développement économique
- 9- Fonds d'aide développement économique : affectation de surplus
- 10- Réclamation Ligue de dards de Saint-Gédéon
- 11- Remplacement unités de radio de communication
- 12- Rapports des comités
- 13- Avis de motion règlement concernant les règles de contrôles et suivi budgétaire
- 14- Déneigement stationnement OMH – hiver 2007-2008
- 15- Correspondance
- 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-11
- 17- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires
- 18- Rapport annuel du maire sur la situation financière
- 19- Affaires nouvelles
  - A) Motion de félicitations
- 20- Période de questions
- 21- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCES-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 1<sup>er</sup> ET 22 OCTOBRE 2007

228-11-07

Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Réjean Nadeau et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 1<sup>er</sup> et 22 octobre 2007 tels que rédigés.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

4- RAPPORT FIN DE SAISON ENTRETIEN VÉLOROUTE

Le rapport d'entretien de 2007 est déposé. Le directeur général donne des explications.

229-11-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport concernant l'entretien de la véloroute 2007, lequel démontre des dépenses de 21 453 \$, dans le cadre du protocole d'entente signé entre la municipalité et la MRC Lac-Saint-Jean-Est à cet effet.

5- LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2007-364 AYANT  
POUR OBJET D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT

Le directeur général fait lecture du règlement no 2007-364, lequel est par la suite adopté comme suit :

Règlement  
No 2007-364

Ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094 du code municipal, la municipalité peut constituer un fonds de roulement ou en augmenter son capital ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 91-214, la municipalité a constitué un fonds de roulement d'un montant de 80 000 \$ ;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos d'augmenter le montant du capital du fonds de roulement ;

ATTENDU QUE le capital du fonds peut atteindre un maximum de 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 22 octobre 2007 ;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par Mme Marjolaine Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le présent règlement numéro 2007-364 lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète par le présent règlement une augmentation du capital de son fonds de roulement de 20 000 \$.

ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil approprie la somme de 20 000 \$ à même le surplus accumulé de son fonds général.

ARTICLE 4

Les deniers disponibles du fonds de roulement seront placés conformément à l'article 203 de la loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 5

Le conseil utilisera le fonds de roulement pour les fins de sa compétence, et à cette fin, pourra y emprunter toute somme conformément à l'article 1094 du code municipal.

ARTICLE 6

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Yvon Drolet  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général

## 6- INDICATEURS DE GESTION 2006

Le document comptable intitulé "Indicateurs de gestion 2006" est déposé au conseil. Le directeur général donne des explications sur celui-ci. Le document contient les 19 indicateurs obligatoires calculés dans les domaines suivants : le transport routier, l'hygiène du milieu et la santé financière générale de la municipalité.

230-11-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Bernard Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le document intitulé les indicateurs de gestion de Saint-Gédéon, tel que déposé, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et transmis au ministère des Affaires municipales.

On mentionne au directeur général qu'il serait intéressant de connaître les indicateurs de gestion des autres municipalités de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

## 7- SYSTÈME DOSAGE DE CHLORE : MODIFICATIONS

Le comité des travaux publics recommande au conseil de procéder à des modifications aux équipements du poste de chloration et du réservoir d'eau potable à l'entrée du rang des Iles. Le tout consiste à l'installation de colonnes de calibrage pour l'injection et le dosage du chlore. Un estimé des coûts a été réalisé par la firme L'Eau Tech inc., au montant de 750 \$ plus taxes par poste, il s'agit d'un coût maximum car les pièces ne seront peut-être pas toutes nécessaires.

231-11-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Christian Gaudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la recommandation du comité des travaux publics et d'autoriser les travaux de modifications du système de dosage du poste de chloration et du réservoir d'eau potable, à être effectués par L'Eau Tech inc., selon l'estimé déposé en date du 2 octobre 2007, portant le no 07-JT-115, au coût maximum de 1500 \$ plus taxes.

## 8- POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La politique d'intervention en matière de développement économique est déposée au conseil. Le directeur général explique en détail les buts et objectifs de la politique qui vise à soutenir les entreprises ou individus qui exploitent ou désirent exploiter une entreprise sur le territoire municipal de Saint-Gédéon.

232-11-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique d'intervention en matière de développement économique telle que déposée.

## 9- FONDS D'AIDE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : AFFECTATION DE SURPLUS

Afin de subvenir à sa politique d'intervention en matière de développement économique, le conseil doit procéder au transfert des sommes nécessaires à sa viabilité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales, la municipalité a le pouvoir d'accorder des aides financières à des entreprises sous diverses formes ;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté à cette fin un programme connu sous le nom de « politique d'intervention en matière de développement économique » ;

ATTENDU QUE le conseil désire chaque année réserver des sommes afin de répondre aux besoins de ce programme ;

ATTENDU QU'advenant que les crédits votés pour tel programme ne soient pas tous utilisés au cours d'une année, ceux-ci puissent être réservés spécifiquement aux fins du programme pour une année subséquente ;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de réaliser telle réserve au moyen d'un surplus accumulé affecté ;

233-11-07 À ces causes il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil transfère une somme de 10 000 \$ de son surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté aux fins spécifiques d'octroi d'aide financière en vertu de sa politique d'intervention en matière de développement économique.

#### 10- RÉCLAMATION LIGUE DE DARDS DE SAINT-GÉDÉON

La ligue de dards, à la demande du comité camping, avait laissé à la disposition des campeurs des équipements qui ont disparus depuis. La ligue réclame au comité camping lesdites pertes. On demande donc au conseil de remplacer les équipements disparus, à savoir 2 cibles de dards, 1 pourtour en mousse et 3 tableaux pour un montant total de 193.58 \$.

234-11-07 Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Nicolas Côté et il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser la somme de 193.58 \$ à la ligue de dards pour la perte de divers équipements qui avaient été laissés au camping municipal.

#### 11- REMPLACEMENT UNITÉS DE RADIO DE COMMUNICATION

Lors des récents travaux de modernisation chacune des radios mobiles des véhicules ainsi que les radios portatives ont été reprogrammées. Suite à cela on a constaté que l'unité servant de base à l'édifice municipal ainsi qu'une des radios mobiles étaient des anciens modèles pour lesquels la programmation serait impossible ou encore demanderait des modifications importantes. M. Pierre Audet de Orizon Mobile suggère plutôt de remplacer les 2 unités par des modèles usagés. Le coût total est de 520 \$ au lieu de 595 \$ par appareil à l'état neuf.

235-11-07 Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Nicolas Côté et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux unités mobiles usagées auprès de Orizon Mobile, au coût de 520 \$ plus taxes pour les deux appareils.

#### 12- RAPPORTS DES COMITÉS

##### Ressources humaines

M. Nicolas Côté fait part de la recommandation du comité à l'effet d'inscrire le directeur général à un cours de formation offert par l'ADMQ le 15 novembre 2007.

236-11-07 Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de M. Dany Dallaire à la formation qui traite des règlements d'emprunt et des diverses sources de financement des travaux municipaux qui aura lieu le 15 novembre prochain à Alma au coût de 150 \$ plus taxes.

De plus, M. Côté informe le conseil de l'horaire de travail réduit de Mme Sandra Bérubé pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars 2008. Les membres du conseil désirent que cet horaire soit analysé pendant la période des Fêtes considérant le peu de besoins.

### Corporation de développement

M. Réjean Nadeau résume la dernière rencontre tenue le 23 octobre, il fait part de l'évolution des dossiers actifs et des orientations 2008 pour les sujets suivants :

- Villages de Glaces
- Festival Saint-Jean au lac
- Fonds de développement économique
- Prolongement de la Véloroute
- Développement résidentiel

### Comité des finances

Mme Marjolaine Girard dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

237-11-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Régis Larouche et résolu unanimement de verser les dons et subventions suivants :

- Opération Nez Rouge	125.00 \$
- Fondation Thérèse Lavoie	50.00
- Ligue de hockey : tournoi Mario Tremblay	50.00
- Flambée Lac St-Jean-Est	50.00
- Chambre de commerce : gala des lauréats	100.00
- Club Kiwanis - cocktail bénéfice 2 billets x 60 \$	120.00
- Groupe le Miens – 2 x 25 \$	50.00
- Croix-Rouge .10/capita	201.10

### Maison des Jeunes

Mme Marjolaine Girard informe le conseil que la Maison des Jeunes a obtenu une aide financière de 14 453 \$ de la RRSSS.

### Festival des glaces

Mme Marjolaine Girard informe le conseil des dates retenues pour la tenue de la 7<sup>e</sup> édition du Festival des glaces soit du 15 au 24 février 2008 et fait part de la politique de commandite. De plus, elle mentionne que le chapiteau a besoin de réparations surtout la toiture. On réfère au comité des travaux publics afin d'évaluer le tout. Elle termine en invitant le conseil et la population à assister au 5 à 8 qui aura lieu le 23 novembre prochain au Ski-Ranch de Saint-Gédéon, activité organisée au profit du Festival des glaces. Le coût du billet est de 5 \$.

### Travaux publics

M. Bernard Tremblay fait rapport des principaux sujets traités lors de la réunion du comité des travaux publics tenue le 15 octobre dernier, notamment l'aqueduc du chemin de l'Étang et de la Pointe du Lac, la route Belle-Rivière, le parc des Iles et l'étude des égouts du chemin de la Plage.

### Complexe communautaire Grandmont

M. Régis Larouche informe le conseil que l'organisme bénéficiera d'une subvention de 10 000 \$ en vue de mettre en place une programmation d'activités communautaires pour les usagers du complexe. Actuellement une programmation est en préparation. De plus, l'organisme désire mettre à l'essai un volet "Transport et accompagnement" pour les usagers.

### 13- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

Monsieur le conseiller Christian Gaudreault donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement fixant diverses règles en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

#### 14- DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT OMH – HIVER 2007-2008

Chaque année, l'OMH demande à la municipalité de lui fournir les services de déneigement du stationnement et de la tonte du gazon en été. Le comité des travaux publics suite à l'évaluation des travaux effectués et de ceux à réaliser recommande au conseil de cesser l'entretien du gazon et de poursuivre le déneigement seulement au montant de 250 \$ pour la saison hivernale.

- 238-11-07 Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil offre à l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon le service de déneigement du stationnement, au tarif fixe de 250 \$ pour l'année 2007-2008. Quant à l'entretien du gazon, on demandera à l'OMH d'analyser d'autres possibilités pour l'été 2008.

#### 15- CORRESPONDANCE

##### RLS

Le Conseil régional des loisirs invite les membres du conseil au 38<sup>e</sup> Mérite sportif régional. L'événement se tiendra à la salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc le jeudi 22 novembre 2007. Le coût est fixé à 75 \$ par personne. Le conseil décline l'invitation.

##### Québec municipal

Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal au montant de 313.36 \$.

- 239-11-07 Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal renouvelle son adhésion à Québec municipal, le portail Internet des affaires municipales, au coût de 313.36 \$ et que les crédits soient prévus en conséquence au budget 2008.

##### FQM

La FQM invite les municipalités à renouveler leur adhésion à la Fédération québécoise des municipalités, le montant de la contribution annuelle 2008 est de 1 533.75 \$.

- 240-11-07 Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Régis Larouche et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte d'adhérer à la FQM pour 2008, au coût de 1 533.75 \$ et que les crédits soient prévus en conséquence au budget 2008.

##### La Fabrique

Le président du conseil de la Fabrique informe le conseil municipal concernant les opérations de déneigement de la cour de l'église suite aux nouveaux aménagements réalisés, tout en remerciant le conseil d'offrir ces services pour l'hiver 2007-2008.

##### PG Govern

La compagnie informatique PG Govern avise la municipalité qu'elle ne peut réviser à la baisse les frais de mise à niveau des systèmes informatiques suite à l'adoption des projets de loi 21 et 26 touchant les exploitations agricoles. Nous sommes toujours en attente d'une réponse du MAMR à notre demande à ce sujet.

##### Bell Canada

Bell Canada soumet le contrat à renouveler entre leur organisme et la municipalité de Saint-Gédéon pour le service public d'appels d'urgence 9-1-1.

- 241-11-07 Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil renouvelle le contrat liant la municipalité et Bell Canada pour assurer le service d'appels d'urgence 9-1-1 pour une période de 5 ans.

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC Lac-Saint-Jean-Est a déposé deux résolutions d'intention d'acquisition de compétences relatives à l'énergie et aux télécommunications ainsi qu'à l'égard des matières résiduelles. Comme la municipalité ne désire pas s'opposer à ces déclarations de compétences, aucune résolution n'est nécessaire.

Ministère de la Justice

Information à propos des sommes à verser par la municipalité dans le dossier de vente pour taxes suite à l'acquisition d'un terrain lors de la vente de 2007.

Réclamation

M. Roger Ménard et Mme Colette Coudé réclament au conseil une facture de location de chambre d'hôtel suite au gel des conduites d'eau du réseau temporaire du chemin de l'Étang qui s'est produit dans la soirée du 30 octobre 2007. La réclamation sera transmise à nos ingénieurs surveillant des travaux ainsi qu'à l'entrepreneur Terrassement Jocelyn Fortin.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2007-11

M. Régis Larouche fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et recommande l'acceptation de la liste telle que préparée à l'exception d'une facture de PG Govern au montant de 1000 \$ et en ajoutant une facture au montant de 32 \$ du Parcours des Saveurs.

242-11-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par Mme Marjolaine Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-11 au montant de 266 897.19 \$, comme suit :

- Comptes à payer :	94 908.06 \$
- Déboursés :	41 605.39
- Parcours des Saveurs :	32.00
- Retenue :	<u>( 1 000.00)</u>
- TOTAL :	<u>135 545.45 \$</u>

ON PASSE AU POINT NO 19

19- AFFAIRES NOUVELLES

A) MOTION DE FÉLICITATIONS

243-11-07

Il est proposé par M Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de Madame Marjolaine Girard suite à son élection à titre de Commissaire à la Commission Scolaire du Lac St-Jean.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

AJOURNEMENT

244-11-07

À 21 h 20, il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 19 novembre à 19 h 30.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné, directeur général, de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour couvrir toutes les dépenses encourues ou acceptées lors de cette assemblée.

---

Directeur général